

QUAND	VOUS (Employeur Public)		LE CDG973
Janvier 2024			Envoi d'un dossier de participation (information, modèle de délibération, Fiche intention et statistiques collectivité à remplir).
Jusqu'au 1er mars 2024	<p>Information du CTP sur la PSC et la volonté de confier au CDG973 la procédure de mise en concurrence pour une convention de participation</p> <p>Réflexion sur le montant de la participation financière de la collectivité.</p> <p>=> Avis de votre CST</p>	<p>Délibération précédée de l'<u>avis CST</u> demandant au CDG973 de mener pour le compte des collectivités la procédure de mise en concurrence.</p>	
Jusqu'au 15 mars 2024		Envoi au CDG973 : - de la délibération - de la fiche collectivité (pyramide des âges, statistiques.)	Constitution du dossier de consultation avec la commission paritaire ad hoc
De mars à mai 2024			Procédure de mise en concurrence
Juin/juillet 2024			Attribution après avis du CTP du CDG973
Septembre 2024			Présentation des résultats aux collectivités
	Avis de votre CST		<i>Avec accompagnement du CDG973</i>
	Délibération précédée de l' <u>avis CST</u> sur la signature de la convention de participation. Et le montant de la participation financière de la collectivité.		
	Information des agents		<i>Avec accompagnement du CDG973</i>
1 ^{er} janvier 2025	Date d'effet de la convention de participation		